



**DEC Pôle concours**

Réf N° DECPOLECONCOURS/XIII/24/139

Affaire suivie par : Fabienne Boothe

Tél : 04.76.74.70.09

Mél : fabienne.boother@ac-grenoble.fr

Rectorat de Grenoble  
7, place Bir-Hakeim CS 81065  
38021 Grenoble Cedex 1

## **ARRETE**

**N° DEC POLE CONCOURS/XIII/24/139 du 22 mai 2024**

Fixant la composition de la commission de sélection pour le recrutement externe sans concours d'adjoints techniques de recherche et de formation, BAP G – Opérateur-trice logistique et Opérateur-trice de maintenance, organisé par le rectorat de l'académie de Grenoble

La rectrice de l'académie de Grenoble,

- vu le code général de la fonction publique ;
- vu le décret n° 85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;
- vu le décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'État ;
- vu l'arrêté du 22 mars 2024 autorisant, au titre de l'année 2024, l'ouverture de recrutements sans concours d'adjoints techniques de recherche et de formation et fixant le nombre et la répartition des postes offerts à ces recrutements,

### **DECIDE**

**Article 1** : la commission de sélection pour le recrutement externe sans concours d'adjoints techniques de recherche et de formation, BAP G – Opérateur-trice logistique et Opérateur-trice de maintenance, organisé par le rectorat de l'académie de Grenoble est composée ainsi qu'il suit pour la session 2024 :

M.	JOND Grégory	Lycée Vaucanson - Grenoble AAE	Président de jury
Mme	CERANA Marie-Claude	DSDEN – Grenoble SAENES CN	Membre de jury

Mme	FOSTY Laurence	DSDEN – Grenoble AAE	Membre de jury
M.	M'BAH ILAMOKO Paul	Lycée Ferdinand Buisson - Voiron AAE	Membre de jury de réserve
M.	GUIGNIER Renaud	Lycée Lesdiguières - Grenoble AAE	Membre de jury de réserve

**Article 2** : la commission se réunira au Tremble, à Gières, le lundi 27 mai 2024.

**Article 3** : l'épreuve orale se déroulera au Tremble, à Gières, le mercredi 12 juin 2024.

**Article 4** : la secrétaire générale de l'académie de Grenoble est chargée de l'exécution du présent arrêté.

**Pour la rectrice et par délégation,  
Signé le 27/05/2024 par Mme Céline Hagopian,  
Secrétaire générale adjointe,  
Modernisation et fonctions supports.  
*Conforme à l'original, disponible sur demande***